

ENTRENOUS



www.boutignyprouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■



Sophie Barhaoui

Gagnante du 1^{er} concours photo communal

Boutigny-Prouais

BULLETIN MUNICIPAL

N°99 - Mai 2018

Vie municipale

**Directeur de la publication :**

Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Relecture

Agnès Ventura

Maquette et Impression

Johnathann Godard
Photos libres de droit
© Sophie Barhaoui
© Loïc Thébault
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :

boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web :

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes Cher(e)s Administré(e)s,

En premier lieu, comme chaque année, vos élu(e)s se sont réunis en ce mois de mars pour voter le budget communal et le budget annexe de l'assainissement.

C'est pourquoi vous trouverez, à l'intérieur du numéro de votre journal, les principaux chiffres validés ce 23 mars tant au niveau des budgets 2017 que du budget primitif 2018, avec des précisions synthétiques à la fois en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, que de dépenses et de recettes d'investissement. Bien évidemment, je reste à votre disposition pour de plus amples informations si vous le souhaitez et vous avez la possibilité de demander un exemplaire des documents gratuitement en mairie.

En second lieu, je voulais également porter à votre connaissance les résultats du 1er concours de photos organisé par la mairie avec pour thème « vos photos sous la neige à Boutigny-Prouais ». Ce ne sont pas moins de 32 photos qui nous ont été adressées. 10 adultes et 1 enfant ont concouru. Avec 35 votes « J'aime » comptabilisés sur la page Facebook de la commune, la gagnante est Sophie Bahraoui ; en 2ème position, nous avons relevé 23 votes « J'aime » pour une photo prise par la même personne.

Grand bravo donc à Mme Bahraoui, un chèque de 10€uros lui sera remis prochainement et sa photo fait la couverture du présent numéro d'Entre Nous.

Pour autant, je n'oublie pas de remercier très sincèrement tous les participants et toutes les participantes à ce 1er concours, le résultat est encourageant. A vos appareils pour le lancement prochain d'un 2ème concours photo « communal » !

Enfin, je veux vous inviter à participer, aux côtés de vos élu(e)s, à la cérémonie de commémoration de la Victoire de la France et des Alliés du 8 Mai 1945.

Tout d'abord, nous nous réunirons à **10h30 devant le monument aux morts du cimetière de Boutigny** pour un dépôt de gerbes,



puis nous nous rendrons pour **11h00 sur la place de Prouais, devant le monument aux morts**, pour un hommage complet avec lecture des messages officiels. La marseillaise sera interprétée par les élèves de notre école élémentaire.

ENEZ NOMBREUX POUR CE DEVOIR DE MÉMOIRE

Très cordialement,
Votre maire, Mireille ÉLOY



BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATIONS PRISES À L'UNANIMITÉ

- **Modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019 :**
passage à la semaine de 4 jours avec le maintien des horaires actuels :
 - pour Boutigny - 9h15 à 12h15 et 13h45 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - pour Prouais - 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- **Adoption des tarifs des concessions funéraires :**
 - Columbariums : pour 10 ans = 300 € / pour 15 ans = 400€ / renouvellement 10 ans = 150 €
ouverture de porte = 50 € €
 - Terrain : 30 ans = 350 € / 50 ans = 500 € € (tarif uniquement pour les réservations)
 - Jardin du souvenir : gratuit
 - Caverne : 30 ans = 120 € €
- **Renouvellement d'un contrat à durée déterminée d'une année** pour une employée de la garderie communale
- **Avenant au contrat à durée déterminée pour la période entre le 3 juin et le 6 juillet inclus** du poste d'accompagnateur scolaire
- **Création d'un contrat de droit public à durée déterminée sur la base de 35 heures hebdomadaires** pour les services techniques
- **Renouvellement du contrat à durée déterminée, pour une nouvelle année scolaire,** du chauffeur du transport communal
- **Acceptation du devis de la société SES** pour placer un éclairage public aux Joncs
- **Désignation de 2 délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure et Loir et Yvelines** Mireille ÉLOY titulaire et suppléant Giovanni GIOIA
- Signature d'une convention avec un autoentrepreneur spécialisé **en instruction des dossiers d'urbanisme (certificats d'urbanisme et permis de construire)**
- **Fonds de péréquation 2018** afin de solliciter auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir le versement des subventions

DÉLIBÉRATIONS PRISES À LA MAJORITÉ :

- **Modification de la délibération de l'achat des parcelles A696 et moitié indivise A697** pour permettre l'acquisition du terrain situé derrière notre station d'épuration de Boutigny aux fins d'agrandissement de ladite station – 1 abstention : Monique PETIT.
- **Autorisation du paiement de chèques-cadeaux en faveur des employés communaux** pour Noël. Les employés communaux ont reçu cette année un carnet de chèques cadeaux d'un montant maximum de 163 € - Montant total de la facture : 2303 € TTC - 1 abstention : Jean-Bernard BESSARD déplore que l'uniformité du montant enlève le caractère social du chèque-cadeau puisqu'il ne prend pas en compte la situation sociale de chaque employé

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018 ÉTAIT PRINCIPALEMENT CONSACRÉ AU BUDGET.

PETIT RAPPEL : LE BUDGET MUNICIPAL, C'EST QUOI ?

Un budget municipal est l'outil annuel qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune afin de gérer au mieux les finances publiques dans l'intérêt collectif.

LE BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice.

- C'est un acte prévisionnel car il constitue un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année.
- C'est un acte d'autorisation juridique par le lequel le maire (organe exécutif de la collectivité) est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Il est prévu pour un exercice budgétaire qui commence au 1^{er} Janvier et s'achève au 31 Décembre.

L'adoption du Budget est un acte fondamental de la gestion communale : à travers lui se concrétisant les choix et les orientations des élus municipaux.

Le Budget est constitué de deux sections :

1. La section d'investissement
2. La section de fonctionnement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Y figurent :

- les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux...) ;
- et le remboursement des emprunts en capital.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est à dire :

- des dépenses régulières (rémunération du personnel et indemnités des élus, travaux d'entretien, électricité, combustibles, assurances, télécommunications, taxes diverses, frais de restauration.....)
- et les charges financières liées aux **intérêts des emprunts**

La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel :

- du produit de la fiscalité propre : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et professionnelle (taxe professionnelle remplacée en 2010 par une compensation relais et en 2011 par une contribution économique territoriale). La commune de Boutigny-Prouais ne perçoit plus cette dernière taxe suite aux transferts de compétence à la Communauté de Communes du Pays Houdanais
- des dotations et compensations versées par l'état ;
- de ressources propres (locations d'immeuble, autres produits divers).

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Le Budget primitif est présenté en *équilibre*.

Les recettes doivent donc être suffisantes pour couvrir les dépenses

En ce qui concerne la section de fonctionnement, seul l'ajustement des 3 taxes, en ce qui nous concerne, peut apporter les ressources qui manqueraient à l'équilibre.

Par contre, en section d'investissement, chaque opération (appelée programme) sera financée par le biais de subventions, d'emprunts ou **d'autofinancement de la collectivité**.

BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

DÉLIBÉRATIONS PRISES à L'UNANIMITÉ

- **Approbation du compte-rendu du 15 février 2018** avec une demande de précision sur les compte-rendu lorsqu'il s'agit d'un vote à la majorité et que l'élu(e) souhaite qu'apparaisse le motif de son vote

€

- **BUDGET COMMUNAL :**

- **Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2017**
- **Présentation et approbation du compte de gestion 2017 du Receveur**

€

Dépenses Fonctionnement 968 884.47 €

Dépenses Investissement

276 075.53 €

Recettes Fonctionnement 1 077 677.76 €

Recettes Investissement

252 787.90€€

- **Approbation de l'affectation du résultat**

Le déficit d'investissement 2017 est de **23 287.63 €** (276 075.53 € € dépenses – 252 787.90€€ recettes).

L'excédent de fonctionnement 2017 est de **108 793.29€€** (1 077 677.76 € recettes – 968 884.47 € dépenses) auquel il convient de rajouter les excédents reportés de 118 162.02 € (= 226 955.31 € € mais également, exceptionnellement cette année, les excédents de fonctionnement du budget transport (supprimé à partir de 2018) de 22 777.05 € (= 249 732.36 € €, sans négliger le besoin de couverture de l'investissement de 10 619.19 € ramène le résultat de clôture de l'exercice à un **excédent de fonctionnement 239 113.17 €**

- **Délibération pour vote des taux d'imposition :**

Seul l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 reçu de la part du Ministère de l'Economie et des Finances et obligatoirement applicable a été proposé et retenu, à savoir 1.36 % pour la taxe d'habitation, 0.97% pour la taxe foncière sur le bâti et 1.17% sur la taxe foncière sur le non bâti. Depuis 2016, les taux ont été maintenus à :

	<u>En 2018</u>	En 2017	Différence
✓ 14.80 % pour la Taxe d'Habitation	310 948 €	309 172 €	+1 776 € €
✓ 16.83 % pour le Foncier Bâti	242 015 €	239 491 € €	+ 2 524 € €
✓ 25.53 % pour le Foncier Non Bâti	76 462 €	75 543 €	+ 919€€
Soit un produit fiscal attendu de	629 425 €	624 206 €	+ 5 219 €

- **Présentation et adoption du budget primitif 2018** qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 291 008.17€€ et en dépenses et recettes d'investissement à 380 779.58 €

Fonctionnement « Dépenses » pour les postes les plus importants :

Charges à caractère général : 352 120.00 € ; Charges de Personnel : 402 200 € ; Autres charges courantes : 174 665.30 € ; Charges financières : 51 457.48 € ; Charges exceptionnelles : 2 300.00 € ; Atténuations de produits : 52 540.78€€

Fonctionnement « Recettes » pour les postes les plus importants :

Produits des services : 153 000 € ; Impôts et taxes : 629 425 € ; Dotations et Participations : 244 770 € ; Autres produits de gestion courante : 13 500 € ; Atténuations de charges : 6 000 € ; produits exceptionnels : 4 400€€

Vie municipale

Investissement « Dépenses » pour les postes les plus importants :

Emprunts établissements de crédit : 77 014.90 €; Dépenses corporelles et dépenses d'équipement, de constructions, de matériels : 279 545.49€

Investissement « Recettes » pour les postes les plus importants :

Dotations et fonds propres : 28 942.78 € Subventions : 89 493 €; Emprunt : 0 €.

• BUDGET annexe ASSAINISSEMENT :

- Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2017
- Présentation et approbation du compte de gestion 2017 du Receveur

€

Dépenses de fonctionnement	62 799.76 €	Dépenses d'investissement	39 769.70 €
Recettes de fonctionnement	106 388.09 €	Recettes d'investissement	18 922.39 €

• Approbation de l'affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement 2017 est de **43 588.33 €** ((106 388.09 € recettes – 62 799.76 € dépenses) auquel il convient de rajouter les excédents de fonctionnement reportés de 70 997.04 €, ce qui conduit à un excédent global de 114 585.37 €).

Le déficit d'investissement 2017 est de **20 847.31 €** (18 922.39 € recettes – 39 769.70 € dépenses). Les excédents à reporter étant de 41 460.44 €, à déduire du déficit de 20 847.31 €, les excédents d'investissement se montent à 20 613.13 €.

Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 114 585.37 € + 20 613.13 € = **135 198.50€** qui serviront principalement à financer les futurs travaux de réseaux à effectuer sur Prouais

• Délibération pour fixation du tarif de la redevance assainissement :

Augmentation de la taxe de 0.03 € passant ainsi son tarif à 2.15 € HT le m3 (redevance assainissement 1.85 € + taxe de modernisation reversée à l'agence de l'eau 0.30 € €)

• Présentation et vote du budget primitif 2018

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à **202 785.37 €** et en recettes et dépenses d'investissement à **156 798.50 € €**

• BUDGET annexe TRANSPORT

- Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2017
- Présentation et approbation du compte de gestion 2017 du Receveur

Dépenses de fonctionnement	27 165.84 €	Dépenses Investissement	0€€
Recettes de fonctionnement	11 233.44 €	Recettes d'investissement	0 €

• Approbation de l'affectation du résultat

Le déficit de fonctionnement 2017 est de **15 932.40 €** + 38 709.45 € d'excédents reportés = 22 777.05 € €
Pas de dépense ni de recette d'investissement en 2017 mais des excédents à reporter de 12 668.44 € qui correspondent à l'amortissement de notre car.

Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 22 77.05 € + 12 668.44 € = **35 445.49 €** qui seront reportés sur le budget communal avec la disparition en 2018 du budget annexe transport, à la demande de la trésorerie de Dreux.

• DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDI 2018

Dépôt de dossiers de demande de subvention (30%) auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de la bibliothèque et les ravalements de la bibliothèque côté rue, côté cour et aussi sanitaires publics côté cour si remplacement des ouvrants dudit WC public.

Dans l'attente de devis actualisés, les travaux estimés voisinent les 60 000 € HT.

• DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS

Acceptation de la convention du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir relative aux travaux d'aménagement du Centre d'Intervention de Boutigny-Prouais avec l'attribution d'un fonds de concours fixé de manière ferme et définitive à 40 000€TTC. Tous les dossiers de demande de subvention ont été transmis et les subventions accordées sont la DETR (Etat) 17 016.20 € + FDAIC (Département) 25 524.30 € €

• DÉLIBÉRATION POUR ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIÉTÉ OLASS Il concerne

- 1 poste de relevage communal Eaux Usées 2 pompes à Cloches
- 1 station d'épuration à Boutigny comprenant

au tarif de 1 540 € HT / 1 848 € TTC

En dehors du contrat de maintenance, une amélioration sensible de l'installation de la station de Boutigny sera apportée par différents travaux d'un montant de 2 592.00 € TTC main d'œuvre comprise

• DÉLIBÉRATION POUR FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

- ✓ Maintien des tarifs de garderie à 2.85 € le matin, 3.45 € le soir et 4.95 € le matin et le soir avec un tarif préférentiel pour les fratries fréquentant l'école Etienne Prunier de Boutigny-Prouais. Il sera appliquée :
 - une réduction de 20 % sur la facture globale de la garderie communale pour 3 enfants d'une même famille qui fréquentent la garderie
 - une réduction de 25 % sur la facture globale de la garderie communale pour 4 enfants d'une même famille qui fréquentent la garderie
- ✓ Maintien du tarif annuel de droits de place des commerçants ambulants à 300.00 € pour une présence hebdomadaire ; prorata temporis dans les autres cas.

• Délibération adoptée à la majorité pour fixation des tarifs des services communaux (suite)

- Le tarif du repas de la cantine a été porté de 3.65 € à 3.80 € ; le prix du repas exceptionnel est maintenu à 6.20 €. La participation financière de la commune pour le poste « restauration scolaire » a été, pour cette année 2017, de 49 529.29 € (123 498.06 € de dépenses pour des recettes de 73 968.77 €, soit un taux de couverture d'environ 59.89% pour 22 000 repas servis) : 2 contre pour augmentation de 0.15 € : Jean-Bernard Bessard et Aurore Lagarde

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	DATE DEPOT	ADRESSE DU TERRAIN/CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP 028 056 17 00034	11/12/17	11 rue de l'Aubeton Buchelet	Changement de la clôture existante et du portail	Défavorable
DP 028 056 17 00035	19/12/17	6 rue des Tourelles la Musse	Changement du portail	Favorable
DP 028 056 17 00036	20/12/17	17 rue de Nerville Beauchêne	Changement du portail	Favorable
DP 028 056 18 0 0001	26/01/18	3 rue du Clos des Vignes Buchelet	Changement de destination et changement de façades	Défavorable
DP 028 056 18 0 0002	26/01/18	2 rue du Vieux Puits La Musse	Réfection de la toiture de 2 annexes	Défavorable
DP 028 056 18 0 0003	06/02/18	11 rue de l'Aubeton Buchelet	Changement du portail	Favorable
DP 028 056 18 0 0004	06/02/18	11 rue de l'Aubeton Buchelet	Changement de la clôture	Favorable
DP 028 056 18 0 0005	09/03/18	3 rue du Clos des Vignes Buchelet	Changement de destination et changement de façades	Défavorable
DP 028 056 18 0 0006	14/03/18	1 bis rue de la mare aux biches Allemant	Division de parcelle pour terrain à bâtir	Favorable
PC 028 056 18 00001	11/01/18	Rue de la colonie	Réaménagement des vestiaires du stade	Favorable
CORRECTIF : DP 028 056 17 00028	07/10/2017	6 rue Vieilles Pierres Beauchêne	Construction d'une piscine	Avis Favorable

UN CONSEIL : Pensez à déclarer en mairie tous vos travaux (abris de jardin, box, piscine ...) de façon à être en règle, même si certains d'entre eux n'appellent pas de taxe à payer. Un correctif à produire au notaire au moment d'une vente est susceptible d'amener du retard dans la signatures de l'acte notarié.

En cas de doute sur la nécessité de remplir un document d'urbanisme, le service urbanisme de la mairie est à votre disposition.

Petit lexique :

Déclaration préalable (D.P.) :

C'est une autorisation administrative qui s'impose aux travaux de faible importance non soumis à permis de construire et aux divisions de terrain non soumises à permis d'aménager.

Permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

Certificat d'urbanisme (CU) :

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

Vie municipale

En cas de vente de votre bien, ces informations sur l'assainissement vous concernent ...

L'assainissement est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement en supprimant toute cause d'insalubrité. Il est composé de différentes phases allant de la collecte à l'évacuation des déchets solides et liquides, en passant par leur traitement.

Compte tenu du nombre de transactions immobilières sur notre commune et du questionnaire récurrent des vendeurs auprès de la mairie, il m'est apparu que les renseignements portés ci-dessous répondront utilement à la situation qui est la leur, à savoir :

- **Le diagnostic est obligatoire pour les assainissements non collectifs** (article L1331-11-1 du code de la santé publique)

Seul le propriétaire-vendeur d'une maison individuelle raccordée à un système d'assainissement non collectif doit satisfaire à cette obligation. En effet, le vendeur doit fournir dans le dossier de diagnostic technique annexé à la promesse de vente ou, à défaut, l'acte authentique de vente, **l'état des installations d'assainissement non collectif**. Cette obligation s'applique depuis le 1er janvier 2011. La durée de validité du document est de trois ans.

Sans ce certificat, il est impossible de vendre votre maison !

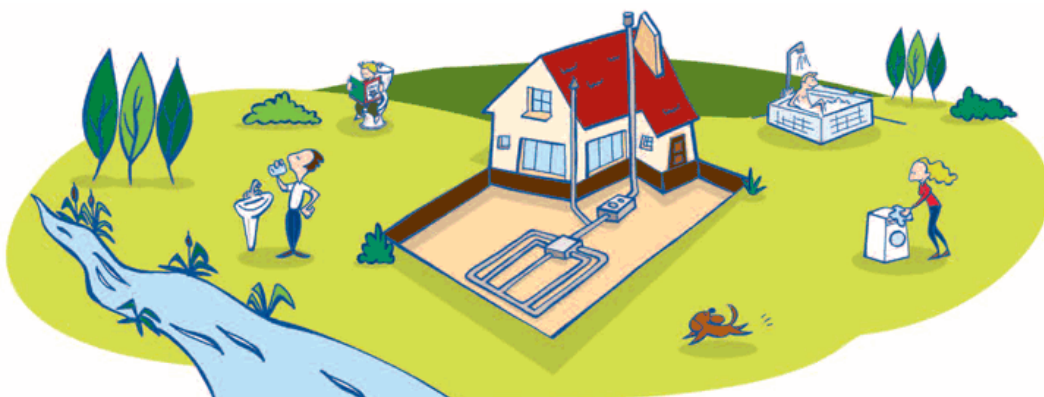
En effet, l'acquéreur doit pouvoir disposer, avant d'acquérir le bien voire même avant la signature de la promesse de vente, du rapport de visite du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) précisant l'état de l'installation d'assainissement. L'objectif étant d'informer l'acquéreur des travaux à engager au cas où le vendeur ne les aurait pas réalisés avant la vente. Si le rapport de visite du SPANC joint à l'acte de vente conclut à la **non-conformité du système d'assainissement, les travaux nécessaires doivent être réalisés dans l'année qui suit la vente**. L'acquéreur, en tant que nouveau propriétaire du bien, contacte le SPANC et lui soumet un projet de réhabilitation de son installation.

- **Dans le cas d'un assainissement collectif** et lorsque vous vendez votre bien, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle, par la société de votre choix, du bon raccordement de votre installation au tout-à-l'égout communal.

Il est également obligatoire, dans le cadre du respect du règlement intérieur du service assainissement collectif, délibéré et voté à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2011, que le branchement comprenne

- **un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » ou « tabouret », placé sur le domaine public pour le contrôle et l'entretien du branchement. Ce regard doit être visible et accessible.**

Mireille ÉLOY



ATTENTION DANGER !

La chenille processionnaire est un insecte qui mue en un papillon de nuit, *Thaumetopoea pityocampa*. Les nids en soie sont facilement visibles lors de la métamorphose, autour de février/mars. La chenille a tendance en plus à vivre en colonies qui peuvent compter des centaines d'individus, envahissant les pins où elles se nourrissent.

La chenille processionnaire : un pouvoir urticant démentiel

La chenille n'est pas dangereuse toute l'année, **seuls les derniers stades larvaires sont urticants**. C'est lors de cette phase que les colonies se concentrent dans les nids au sommet du pin, souvent exposé au sud pour profiter du soleil.

Les chenilles sortent alors pour se nourrir la nuit, et passent l'hiver de cette façon.

Au moment de la métamorphose en papillon, la colonie descend de l'arbre en formant de longues files où les chenilles se suivent en se touchant, **formant des processions qui leur ont donné leur nom**. Elles peuvent faire plusieurs dizaines de mètres autour de l'arbre qu'elles avaient infesté. Les chenilles s'enterrent ensuite pour former le cocon de métamorphose, qui attendra de bonnes conditions climatiques pour éclore.

Ce sont les poils de la chenille qui lui donne ce pouvoir urticant : très fragiles, les poils se cassent au moindre contact ou stress et peuvent s'envoler. La substance urticante, libérée quand le poil se détache, peut donc être transportée avec celui-ci par le vent : **il n'est donc pas nécessaire d'être en contact avec l'insecte pour en subir les effets**. Les nids notamment, gardent leur pouvoir urticant parfois plusieurs années s'ils sont à l'abri de l'humidité.

Chenilles processionnaires : quels sont les symptômes ?

La réaction au contact de ces poils est rapide et intense : on constate **un érythème** (rougeur) associé à du **prurit** (démangeaisons) et **un œdème** sur la zone en contact. Les muqueuses sont particulièrement sensibles, notamment respiratoires ou oculaires. Les lésions peuvent aller jusqu'à une **nécrose partielle** des tissus, souvent observée lorsque l'animal prend la chenille en gueule. Le plus dangereux reste la réaction allergique, pouvant provoquer des **œdèmes de Quincke** ou un choc anaphylactique.

Comment se protéger contre les chenilles processionnaires ?

En général, la gestion sanitaire des chenilles se fait localement, par destruction des nids lors de fortes infestations.

Que faire en cas de contact avec des chenilles processionnaires ?

En cas de contact avec une chenille processionnaire, la visite chez le médecin pour les enfants ou le vétérinaire pour les animaux s'impose rapidement. Les symptômes évoluent très rapidement, en quelques heures, et l'administration d'antihistaminiques pour lutter contre les risques allergiques doit se faire rapidement après le contact pour pouvoir agir. La suite du traitement est symptomatique et dépend de l'importance des lésions : anti-inflammatoires, antidouleurs, et gestion locale des lésions. Dans certains cas, la nécrose importante des tissus entraîne une réparation chirurgicale pouvant aller jusqu'à l'amputation (cela arrive notamment pour les chiens quand la langue est touchée).



Les services du SIEED à BOUTIGNY-PROUAIS

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir du ramassage

Collectes Ordures Ménagères : **Mardi** - Collectes EMB (poubelle jaune) **Mardi**

Déchets verts **Lundi**

Encombrants 2 mai 2018 et 23 novembre 2018

2 DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES SUPPLÉMENTAIRES DE SACS DE DÉCHETS VERTS :

LUNDI 14 MAI 2018 de 9h30 à 11h30 à BOUTIGNY à côté de l'abri-bus

LUNDI 28 MAI 2018 de 9h30 à 11h30 à PROUAIS à l'atelier municipal

Vie municipale



COUP
DE
POUCE

« FOOD TRUCK » à BOUTIGNY ?

Ce n'est pas le titre d'un western ou d'un polar mais l'arrivée d'un nouveau commerçant ambulant « Le Globe Burger » à partir du Mardi 17 avril 2018 et ce tous les Mardis soir.

Petite définition « d'un burger » : Un **hamburger** (initialement hamburg-er, soit "galette de Hambourg") ou **burger**, est un sandwich d'origine allemande, composé de deux pains de forme ronde (bun) généralement garnis de viande hachée (souvent du bœuf, mais pas seulement) et de crudités - salade, tomate, oignon, cornichon (pickles), de fromage et de sauce. JB

Le Globe Burger

FOOD TRUCK

Les burgers servis avec frites fraîches

Steak	Poulet
L'Américain : 8.90 € Pain burger, boeuf, lard, bleu, oeuf, salade, tomate oignon rouge, Sauce barbecue	Le Français : 8.50 € Pain burger, poulet, (mariné avec de l'huile d'olive), cheddar, brie, salade, tomate, oignon rouge sauce moutarde-miel
Le Mexicain : 8.90 € Pain burger, boeuf, guacamole, cheddar, salade, tomate oignon rouge, mayonnaise	Le Thaïlandais : 8.40 € Pain burger, poulet, (mariné avec de l'huile d'olive et épices thai), cheddar, salade, tomate, oignon rouge sauce mayonnaise
L'Espagnol : 8.70 € Pain burger, boeuf, chorizo, cheddar, salade, tomate oignon rouge, Sauce andalouse	L'Italien : 8.70 € Pain burger, poulet, (mariné avec de l'huile d'olive et épices italiennes), parmesan, salade, tomate séchée, oignon rouge, Sauce pesto
Le Basix : 7.50 € Pain burger, boeuf, cheddar, salade, tomate oignon rouge, Sauce barbecue	Barquette de frites seule : 2.50 €

Boissons

Soda 33 cl 1.50 € Bière 2.50 à 3.20 €
 Eau 50 cl 1.00 € Bière du monde : 4.20 à 5.20 €
 Soda du monde 1.90 €

Menu enfant 6.90 €

Burger/frites + boisson + dessert

Burger classic *Petite surprise dans chaque menu
 Pain burger, boeuf, cheddar, tomate, salade, mayo-ketchup

Burger poulet
 Pain burger, poulet, cheddar, tomate, salade, mayo-ketchup

Boisson : Fruit shoot ou brique de jus d'orange

Dessert : Compote de pomme ou yaourt à boire

* Jouets interdit aux enfants de moins de 3 ans

Desserts

Desserts du moment 1.60 à 2.90 €

Emplacements

Le midi	Le soir
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Lundi : **Irmy la Bataille**
Place de l'Eglise

Mardi : **Boutigny**
Zone saint Mathieu

Mercredi : **Boutigny sur option**
Place de l'Eglise

Jeudi : **Ezy Sur Eure**
Parking du gymnase

Vendredi : **Anet**
Place du château

Samedi : **Rambouillet**
Parking Bricomarche

Samedi : **Maulette**
Parking de Bricomarche

Lundi : **Irmy la Bataille**
Place de l'Eglise

Mardi : **Boutigny**
Zone saint Mathieu

Mercredi : **Boutigny sur option**
Place de l'Eglise

Jeudi : **Ezy Sur Eure**
Parking du gymnase

Vendredi : **Anet**
Place du château

Samedi : **Rambouillet**
Parking Bricomarche

Samedi : **Maulette**
Parking de Bricomarche

Possibilité de réservation pour :
 Anniversaire, lendemain de mariage, crémaillère,
 Evénements divers.

le globe burger

le globe burger

Vie associative

Un certain nombre d'entre nous savait...

Les 110 ans de la fraternelle furent plus qu'un anniversaire...

A travers les propos de son Président Gil MARECHAL, l'alternance de sa passion, son émotion, ses larmes en évoquant les anciens, relayées par sa vision du futur concernant « son club », indiquaient que nous étions dans une transmission...

Gil MARECHAL avait un mental de grand sportif, c'était un battant...

Battant pour son association, battant pour « ses jeunes » du club, mais aussi battant contre un adversaire redoutable qui le rongait et que l'on désigne par cette phrase quelque peu laconique et tristement conventionnelle « ...une longue maladie »

Lors de la fête pour les 110 ans de la Fraternelle, Gil connaissait l'issue de cette lutte, il savait qu'il ne gagnerait pas mais n'en laissait rien paraître.

Il n'a pas hésité malgré une grande fatigue et sous l'emprise de la douleur à maintenir ce moment qu'il a voulu festif et à nous faire partager « son club »

A sa façon, il nous léguait l'histoire des 110 ans de la Fraternelle.

Gil nous a quittés le 16 février 2018

Il nous sera permis de lui dédier cette citation de Nelson Mandela : « ...Le courage n'est pas l'absence de peur mais la capacité de la vaincre ».

Merci pour cette belle leçon Gil.

Face à ce deuil, la Municipalité, les Associations, les Botipratiennes et les Botipratiens sont aux côtés de la famille.

La disparition de son propre enfant n'est pas dans l'ordre des choses.

Toutes nos pensées vont vers elle.

JB



DU NOUVEAU DU COTÉ ASSOCIATIF ... et pas seulement

Pour une meilleure sécurité, pour une meilleure connaissance de l'occupation des locaux communaux et pour une éventuelle meilleure répartition des horaires et des jours d'attribution desdits locaux, mis le plus souvent gracieusement à la disposition des associations de notre village, des serrures avec badges commencent à être mises en place sur les différentes portes d'accès aux bâtiments.

Pour être précise, il ne s'agit en aucun cas d'une restriction de l'utilisation des salles communales même si chaque badge est doté de plages horaires et de jours d'accès aux locaux. Ces plages correspondent aux activités dispensées par chacune des associations, sachant que toute modification ponctuelle d'un jour ou d'un horaire peut tout à fait faire l'objet d'une demande exceptionnelle à la mairie. Un badge visiteur est alors remis à l'intéressé pour permettre l'accès souhaité, en supplément des horaires habituels.

IL ME PARAÎT IMPORTANT DE PRÉCISER QUE CHAQUE DÉTENTEUR DE BADGE EN EST PLEINEMENT RESPONSABLE et le prêt de ce badge, fortement déconseillé, ne retire en rien la responsabilité du détenteur, validée avec le dépôt de sa signature sur le document de délivrance du badge. L'attention du détenteur du badge est attirée par la nécessaire vérification de la fermeture à clé des locaux et des portails après les activités exercées.

C'est un dispositif qui verra un déploiement progressif sur tous les bâtiments communaux pour le confort de tous.

SAMEDI 10 FEVRIER 2018 ON A BRULE MONSIEUR CARNAVAL...

A l'initiative de l'Amicale des Pompiers et de son Président Vincent PELUCHE, Monsieur Carnaval a été brûlé sur la place de l'église de PROUAIS.

Mr Carnaval ; Mardi Gras ; Carême ?????? Un peu d'histoire :

D'abord fête païenne, le carnaval devient religieux. Il commence le jour de l'Épiphanie et se termine le Mercredi des Cendres. La fin du carnaval est marquée par Mardi Gras. C'est le jour le plus important de cette période. Sa date change tous les ans

car elle dépend de la date de Pâques laquelle varie en fonction du cycle de la lune (Mardi Gras 2018, c'était le 13 février 2018 ; Mardi Gras 2019 tombera le 5 mars).

Mardi Gras (ou Fat Tuesday dans les pays anglo-saxons) est appelé ainsi car c'est le jour où les gens finissent les graisses qui leur restent avant de se mettre au carême (période pour les catholiques où, justement, on évite de consommer du gras). On en profite donc pour faire des beignets, des bugnes, des oreillettes et des fritures. De plus, la tradition du carême veut qu'on arrête également de manger des œufs, donc on en profite pour faire des crêpes.

Par opposition au carême, le carnaval est donc une période de

joie et de liberté où les règles de vie normales sont suspendues et où chacun fait un peu comme il lui plaît. C'est un monde à l'envers en quelque sorte : on se déguise, on mange tout ce qu'on veut, on sort chanter dans les rues.

Les temps forts du carnaval sont donc ce que l'on appelle "les jours gras" : les dimanche, lundi et mardi. Il y a une opposition marquée entre la période faste du gras et la période d'abstinence du carême. C'est pour cela que tous les ans, un personnage nommé Carnaval revient, entouré de toute sa troupe, pour instaurer le règne de l'abondance et de la richesse. Et tous les ans, il meurt, brûlé. Dans certaines régions, le personnage Carnaval porte le nom de Bonhomme d'Hiver car la fin du carnaval

tombe presque en même temps que la fin de l'hiver.

On fête donc, de cette façon, la fin de l'hiver, du froid, des temps difficiles et l'arrivée de la chaleur et des couleurs printanières. C'est une destruction symbolique du négatif et un accueil du renouveau apporté par le Printemps.

Pour braver le froid sur la place de l'église de Prouais, et dans l'attente du printemps, chocolat chaud ou café étaient offerts aux personnes présentes. Les enfants déguisés pour ce moment festif ont alors délaissé le combat de boules de neige pour le lancer de confettis multicolores.



JB

Vie associative

Le Club
de l'Amitié

CLUB DE L'AMITIE

L'amitié et la convivialité sont les maîtres mots du club de l'amitié et de son Président Michel ALLORGE.

Pour le Président, « notre club s'appelle le Club de l'amitié et j'espère qu'il continuera à bien porter son nom ».

La preuve en a encore été faite, samedi 14 avril 2018, lors du repas qui a rassemblé une vingtaine de participants au restaurant de Prouais.

Tout en dégustant une belle salade agrémentée de saumon, jambon fumé, un délicieux confit de canard et ses pommes persillées, fromage et tarte aux fraises, avec tout ce qu'il fallait de boissons pour faire glisser tout cela, les conversations se faisaient animées et joyeuses.

A l'issue du repas quelques irréductibles joueurs de tarot se sont regroupés et ont pu s'adonner à leur passion. Un bon moment...Merci Président !



UN CADEAU ORIGINAL ! ... 2 SETS DE TABLE AVEC PHOTOS ANCIENNES DE BOUTIGNY-PROUAIS

L'ASPIC vous propose deux sets de table (Recto /Verso ; 40cm x30cm), plastifiés, composés des cartes postales anciennes de Boutigny et de Prouais.

Ces deux sets seront en vente à partir du 8 mai 2018 au tarif de 10 euros les 2 sets.

Dans le cadre de l'exposition qui se tiendra à la Grange le 25 novembre 2018 sur le thème « costumes militaires et objets militaires d'époque en rapport avec la 1^{ère} guerre mondiale »

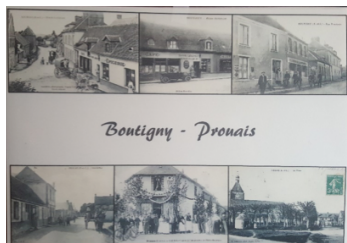
L'ASPIC organise un concours :

« Dessin au fusain ou au crayon d'un poilu »

- Deux catégories de participants : Adultes et Enfants.
- Les dessins qui nous seront parvenus seront exposés lors du verre de l'amitié qui suivra les commémorations du 11 novembre.
- C'est le vote du public qui décidera, le 25 novembre 2018, lors de l'exposition à la Grange, du vainqueur dans chaque catégorie.

INSCRIPTION AUPRES DE L'ASPIC : 06.62.93.68.75

JB





SORTIE AU PRAIRIALES « SILENCE ON TOURNE »

Dimanche 11 février 2018, 14 aînés sur 21 inscrits ont répondu présents pour la sortie au théâtre organisée par le CCAS.

Les maladies de saison et la neige n'ont pas joué en faveur d'une présence optimale. Néanmoins, les présents ont pu apprécier une pièce de théâtre d'un comique désopilant, excellemment interprétée, dans une joyeuse ambiance musicale, animée par trois musiciens (saxo et guitare)

Nos aînés n'ont pas vu le temps passer !

Deux heures de « fou-rire », véritable élixir, apte à faire oublier les soucis du moment.

De retour à 19 h 30 à Boutigny, les avis étaient unanimes. Il faut reconduire ces bons moments !

Patricia



AGENDA

✓ 01 Mai

Etang de DANNEMARIE
JOURNÉE - AMICALE DES SAPEURS
POMPIERS
Concours de pêche à la truite

✓ 08 Mai

BOUTIGNY
10 H 30 - MAIRIE / ANCIENS
COMBATTANTS
Commémoration Victoire de 1945

✓ 08 Mai

PROUAIS
11 H 00 - MAIRIE / ANCIENS
COMBATTANTS
Commémoration Victoire de 1945

✓ 26 Mai

PLACE DE L'ÉGLISE DE BOUTIGNY
6 h 30 - ASPIC
Sortie VEZELAY

✓ 03 Juin

LA GRANGE
10 H à 17 H - RPE
Salon détente et bien-être

✓ 08 Juin

LA GRANGE
21 H - LES ESCAPADES DE BOUTIGNY
PROUAIS
Représentation théâtrale de la troupe
adultes

✓ 10 Juin

LA GRANGE
17 H - LES ESCAPADES DE
BOUTIGNY PROUAIS
Représentation théâtrale de la troupe
enfants

✓ 16 Juin

SALLE POLYVALENTE
19 H 30 - AMICALE DES SAPEURS
POMPIERS
Cochon grillé

✓ 22 Juin

SALLE POLYVALENTE
ASCBP SECTION FOOT
19 h 00 Assemblée Générale
20 H 00 REPAS
CONDE / BOUTIGNY

✓ 23 Juin

ECOLE
JOURNÉE - RPE-ECOLE
Kermesse des écoles

✓ 23 Juin

SALLE POLYVALENTE
20 H à 22 H - COMITE DES FETES DE
PROUAIS
Soirée Mini Disco

Informations

NOS JOIES...



KOZAK Léana née le 02 Février 2018
PIERINI Emma née le 01 Mars 2018

*Bienvenue aux bébés.
Félicitations aux heureux parents.*

Etat civil



NOS PEINES...

MARECHAL Gil décédé le 16 Février 2018
GAUTIER Bernard décédé le 23 Mars 2018
MINIER Denis décédé le 03 Avril 2018

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - J-M BARRIE - 02 37 65 15 82 - j-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - marie-angele.schmitt@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.raphael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Caroline GLÉ - asso.rpe2017@gmail.com -  Rpe Etienne Prunier

Syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny sur Oton

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat Intercommunal des eaux de Villemeux

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15
HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00
GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64
sur rendez-vous le mardi matin
à la mairie de Boutigny